

## Assemblée Générale ordinaire du Comité des Fêtes de Mauran

Vendredi 28 février 2020

### Compte rendu

En préalable à la réunion, les personnes présentes émargent les feuilles de présence et celles qui désirent être membres du comité pour l'exercice 2020 s'acquittent de la cotisation de 1 €.

- 35 personnes ont acquitté la cotisation (cf. annexe « liste 2020 AG »)
- 27 membres assistent à la réunion (cf. annexe « présents 2020 AG »)

A 18h15, le Président, M. Daniel Corrège constate que le quorum est atteint et ouvre l'Assemblée Générale.

#### Ordre du Jour :

- Comité des fêtes :
  - Rapport moral et d'activités
  - Rapport financier
- Buvette :
  - Rapport moral et d'activités
  - Rapport financier
- Renouvellement des membres du conseil d'administration
- Election du bureau 2020
- Modification des statuts
- Adoption du règlement intérieur
- Projet de calendrier des manifestations 2020
- Questions diverses

#### Rapport moral et d'activités du comité :

Daniel Corrège rappelle la philosophie du comité des fêtes qui est d'animer le village tout au long de l'année, dans un esprit de convivialité et en faisant participer un maximum de mauranais.

Cela se fait en synergie avec la mairie dont le comité est en quelque sorte le « bras armé » en matière d'animation de la commune.

Il commente ensuite un diaporama qui reprend l'ensemble des manifestations de l'exercice 2019. Cet exercice a compté pas moins de 30 manifestations (cf. annexe « animations 2019 »)

Il souligne que cette activité est remarquable pour un village de la taille de Mauran. Elles ne pourraient avoir lieu sans le concours actif et les initiatives des bénévoles du comité qu'il remercie chaleureusement.

#### Bilan financier 2019 :

Solde au 31 décembre 2018

**1302.05 €**

DÉPENSES 2019 : **27 231,20€** reste en Banque au 31/12/2019 : **549.27€** (sans contribution buvette)

La buvette a versé **1000 €** au Comité en février 2020.

## RÉSULTAT PAR ACTIVITÉ

Bilan St Jean / Fête de la musique	- 48.33 €
Bilan Fête Locale	- 2255.43 €
Bilan Vin Nouveau	- 42.79 €
Bilan Réveillon	<b>585.89 €</b>

Le bilan financier est correct et s'est stabilisé depuis quelques années, notamment grâce à la prise en charge de l'animation musicale et de la sonorisation de plusieurs animations (dimanche de la fête locale, divers repas, réveillon du 31 décembre notamment) par le Comité lui-même et à l'initiative de Dominique Arrouy. Cela permet des économies non négligeables de DJ.

Le Président remercie particulièrement Dominique et les personnes qui l'ont épaulé dans cette tâche.

**L'assemblée générale approuve les comptes 2019 du comité et donne quitus au Président et à la trésorière.**

Le Président passe ensuite la parole à André Sentenac pour le bilan 2019 de la buvette.

En préalable, André fait une présentation de la buvette, son cadre par rapport à la mairie, propriétaire de la licence IV, au comité des fêtes en tant qu'entité séparée et ses moyens d'action. (cf. annexe « fonctionnement buvette »)

### **Rapport moral et d'activités de la buvette :**

Les activités de la buvette ont été présentées dans le diaporama des manifestations 2019.

Il tient à remercier particulièrement les personnes qui se sont fortement impliquées dans le fonctionnement de la buvette à des titres divers et ce tout au long de l'exercice. Il souligne que si les initiatives d'animations sont souvent venues de sa part, rien ne se serait fait sans ces implication bénévoles. (cf. annexe « remerciements buvette 2020 »)

Il remercie les personnes présentes, et plus largement les mauranais de leur participation aux animations proposées ce qui ne peut que conforter les initiatives des organisateurs.

Il ajoute cependant un petit bémol qui concerne **les inscriptions à ces animations en respectant les dates limites indiquées dans les flyers**. En effet ces dates sont importantes pour la logistique des manifestations (les achats divers, les commandes auprès des traiteurs etc.)

Il espère qu'en 2020 les personnes feront preuve de plus de discipline et les en remercie par avance.

### **Rapport financier 2019 de la buvette :**

Solde des comptes de la buvette au 16 février 2019 :

CA : 1 830,09 €    Caisse : 287,99 €    **Total : 2 118,08 €**

Solde des comptes de la buvette au 12 février 2020 :

CA : 3 029,88 €    Caisse : 452,70 €    **Total : 3 482,58 €**

**Solde positif de l'exercice : 1 364,50 €**

A ce bilan, il convient d'ajouter le virement de 1 000 € au profit du comité des fêtes en février 2020 et le montant de 708 € des investissements 2019 pour l'achat de divers matériels (plancha, rétroprojecteur, écocups etc.)

Si le bilan positif est satisfaisant sans être « énorme », il correspond à la volonté de proposer des tarifs compétitifs pour permettre à un maximum de personnes de participer aux animations.

**L'assemblée générale approuve les comptes 2019 de la buvette.**

Sans vouloir anticiper sur l'ordre du jour, André indique qu'il est candidat au CA du comité et qu'il ne cumulera pas avec la gestion de la buvette.

Il propose Thierry Arrouy qui a manifesté son intérêt pour cette tâche. De ce fait, Thierry ne briguera pas le renouvellement de sa fonction d'administrateur du CA du comité pour les mêmes raisons de non-cumul. Il sera en revanche le délégué de la buvette au CA, avec voix consultative.

**L'assemblée générale approuve la proposition de nommer M. Thierry Arrouy à la gestion de la buvette pour l'exercice 2020.**

**Renouvellement des membres du conseil d'administration :**

Daniel Corrège reprend l'ordre du jour de l'assemblée générale et propose le renouvellement des membres du conseil d'administration.

Il rappelle la composition du conseil d'administration 2019 :

- Président : Daniel CORREGÉ
- Vice-Président : Frédéric DINNAT
- Secrétaire : Éric JOURDAIN
- Trésorier : Émilie HURTADO
- Administrateur : Cyril DINNAT
- Administrateur : Thierry ARROUY
  
- Délégué mairie : Dominique ARROUY
- Délégué buvette : André SENTENAC

Quatre personnes ne souhaitent pas se représenter au CA et sont à renouveler : Daniel CORREGÉ, Éric JOURDAIN, Cyril DINNAT, Thierry ARROUY.

Il fait appel à candidature auprès des membres présents. Quatre personnes se proposent au vote :

Éric DINNAT, Michel CIPIÈRE, Grégory SAVES et André SENTENAC.

**L'assemblée générale élit à l'unanimité ces quatre candidats au conseil d'administration pour 3 ans conformément aux statuts.**

Le nouveau CA élit alors son bureau pour l'exercice 2020 :

- Président : André SENTENAC
- Vice-Président : Frédéric DINNAT
- Secrétaire : Éric DINNAT

- Trésorier : Michel CIPIÈRE
- Administrateur : Émilie HURTADO
- Administrateur : Grégory SAVES
  
- Délégué mairie : le Maire en exercice
- Délégué buvette : Thierry ARROUY

A la suite de ce vote, Daniel Corrège passe la parole au nouveau Président pour la poursuite de l'ordre du jour.

#### **Modification des statuts du Comité :**

Cette modification concerne l'article 5 des statuts :

**« L'Association se compose de membres d'honneur et de membres.**

**Pour faire partie de l'association, il faut habiter dans la commune ou être propriétaire ou inscrit sur la liste électorale. »**

André fait remarquer que cet article exclut des membres très actifs dans l'association parce qu'ils ne répondent pas à ces critères (par exemple Jean ou Cyril qui n'habitent plus Mauran mais tiennent au comité des fêtes)

Il propose donc d'ajouter la phrase suivante à l'article 5 :

**« Une personne extérieure à la commune peut être cooptée en tant que membre par le C.A. »**

**L'assemblée générale approuve cette proposition à l'unanimité.**

#### **Adoption du règlement intérieur :**

André propose l'adoption d'un règlement intérieur en complément des statuts afin d'officialiser certaines dispositions de fonctionnement. (cf. annexe « règlement intérieur »)

Deux articles de ce règlement sont particulièrement importants :

1. L'officialisation des deux délégués de la mairie et de la buvette au CA avec voix consultative :

**Article 3 – conseil d'administration – Modalités applicables aux votes**

**Le conseil d'administration de 6 membres prévu à l'article 9 des statuts est complété par 2 membres délégués avec voix consultative :**

- **1 délégué du Conseil Municipal**
- **1 délégué de la Buvette**

2. La possibilité de créer des commissions de travail au sein du comité dont les membres pourront assister aux réunions du CA selon l'ordre du jour avec voix consultative.

André pense notamment à une commission « animation musicale, sonorisation, vidéo projections » et une commission « animations jeunesse / enfance ».  
Ceci afin de permettre aux bénévoles du comité qui s'investissent dans ces animations d'en être pleinement acteurs et organisateurs.

#### **Article 5 – Commission de travail.**

**Des commissions de travail sont constituées par décision du conseil d'administration.**

**Selon l'ordre du jour, les membres des commissions de travail peuvent participer aux débats du conseil d'administration avec voix consultative.**

**L'assemblée générale approuve la création du règlement intérieur à l'unanimité.**

#### **Projet de calendrier des manifestations 2020 :**

André présente le calendrier des manifestations prévues jusqu'à la fête locale :

- Samedi 22 fév. 18h                      Galles France
- Vendredi 28 fév. 18h                    AG comité
- Samedi 29 fév. 15h30                  Carnaval des enfants
- Samedi 14 mars 21 h                    France Irlande
- Dimanche 12 avril 15h                  Œufs de Pâques
- Vendredi 1<sup>o</sup> mai                          Vide grenier
- Dimanche 17 mai                        Journée jeux
- Samedi 30 mai                            Repas des voisins
- Samedi 6 juin                             Nettoyage des chemins
- Samedi 27 juin                           Fête de la musique et feu de la Saint Jean
- Samedi 4 juillet                          Passage du tour de France
- 18, 19, 20 juillet                        Fête locale

Dominique fait remarquer qu'il y aura aussi le passage de la ronde de l'Isard avec la montée du Picon qui sera une « spéciale » et devrait être spectaculaire. (20 mai entre 14h et 15h)

#### **Questions diverses :**

Aucune question diverse n'est soulevée.

André déclare que, l'ordre du jour étant épuisé, l'Assemblée générale du comité des fêtes est close à 19h15.

Il remercie l'ensemble des membres de leur participation à cette réunion et de leur engagement pour l'exercice 2020.

De son côté, Daniel Corrège, Président sortant remercie à son tour les membres du comité des fêtes pour leur soutien et leur activité tout au long de son mandat.

Il invite les personnes présentes à partager le verre de l'amitié qu'il offre à l'occasion de son départ de la présidence.

Mauran le 29 février 2020.

Le Secrétaire :

Le président :

Éric Dinnat

André Sentenac

Annexe : liste des pièces jointes au compte rendu :

- liste 2020
- présents 2020
- animations 2019
- fonctionnement buvette
- remerciements buvette 2020
- règlement intérieur